

Décision nº CODEP-DRC-2025-007830 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 4 mars 2025 autorisant la modification de manière notable du rapport de sûreté et des règles générales d'exploitation du site de Fessenheim (INB n°75)

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 3 février 1972 modifié autorisant la création par Électricité de France d'une centrale nucléaire (1ère et 2ème tranches) à Fessenheim (Haut-Rhin) ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la déclaration d'arrêt définitif des réacteurs de la centrale nucléaire de Fessenheim du 27 septembre 2019 ;

Vu la demande d'autorisation de modifications notables du site de Fessenheim concernant l'adaptation du réseau électrique, transmise par courrier de l'exploitant du 19 septembre 2024, référencé D4555FES2024L110-M00, complétée par le courriel EDF du 27 janvier 2025 apportant des réponses aux questions de l'ASNR,

Décide :

Article 1er

Électricité de France (EDF), ci-après dénommé « l'exploitant », est autorisé à modifier de manière notable le rapport de sûreté et les règles générales d'exploitation de l'installation nucléaire de base n° 75 dans les conditions prévues par sa demande du 19 septembre 2024 susvisée.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 4 mars 2025

Pour le président de l'ASNR et par délégation, Le directeur adjoint des déchets, des installations de recherche et du cycle

Signé

Bastien DION

